

**Province de Québec**  
**Commission scolaire Western Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en mode hybride, dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 30 mai 2023, à 19 h.

**PRÉSENCES :** Le président Daly, les commissaires Brushey, Cornforth, Graham, Giannakoulis, Goldsbrough, Labadie, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar, les commissaires cooptés Commonda et Garner, et les commissaires-parents Boucher-Sharma, Fortier et Taylor.

**ABSENCE** Commissaire George  
**MOTIVÉE :**

**Personnel :**

Directrice des ressources financières M. Lupien  
Directeur des ressources matérielles P. Proulx  
Directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Jennifer Dubeau  
Directrice adjointe des ressources humaines J. Svetec  
Responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron  
Coordonnateur des ressources matérielles Soufiane El Ouezzani  
Gestionnaire de projets Luc Carrière  
Agente administrative R. Vincent

Le directeur général, M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des ressources humaines, G. Singfield, et la directrice générale adjointe et directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, R. Ahern, sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 11

**C-22/23-183**

**Adoption de l'ordre du jour**

**LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE**  
l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec ajout des points suivants :

- 11.1 Personne désignée comme commissaire à l'éthique
- 11.2 Plan de communication de la CSWQ
- 11.3 Rapports sur l'intimidation et la violence impliquant des élèves ayant des besoins particuliers

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-184**

**Approbation du procès-verbal**

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 25 avril 2023 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport du directeur général**

Le directeur général et la directrice générale adjointe présentent des rapports verbaux sur les sujets suivants :

- Mots d'adieu
- Mise à jour sur le Plan d'engagement envers la réussite

**C-22/23-185**

#### **Procédures électorales**

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE l'élection du vice-président du conseil des commissaires soit tenue par scrutin secret.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-186**

#### **Nomination des scrutateurs**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le commissaire Garner et Rachel Vincent soient nommés scrutateurs pour l'élection du vice-président du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-187**

#### **Mises en candidature au poste de vice-président du conseil des commissaires**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures au poste de vice-président du conseil des commissaires.

##### Candidatures

Commissaire McCrank  
Commissaire Labadie

##### Par

Commissaire-parent Taylor  
Commissaire Labadie

**C-22/23-188**

#### **Fin des mises en candidature au poste de vice-président du conseil des commissaires**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA PROPOSE la fin des mises en candidature pour le poste de vice-président du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-189**

#### **Déclaration de l'élection du vice-président du conseil des commissaires**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le commissaire McCrank soit déclaré élu vice-président du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-190**

**Proposition de découpage électoral pour les élections de 2024**

ATTENDU QUE selon la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire Western Québec a droit à huit (8) circonscriptions électorales pour les élections scolaires de novembre 2024;

ATTENDU QUE le 10 mai 2023, la Commission scolaire Western Québec s'est vu octroyer trois (3) circonscriptions électorales supplémentaires par le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, pour un total de onze (11) circonscriptions électorales pour les élections scolaires de novembre 2024;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE la proposition de découpage électoral pour les élections scolaires de novembre 2024 soit adoptée telle que présentée, et que les divisions électorales proposées par la Commission scolaire Western Québec soient décrites comme suit :

**Circonscription électorale 01 (1238 électeurs) :**

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Témiscamingue, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or, ainsi que la ville de Rouyn-Noranda.

Comprend aussi les réserves indiennes de Kebaowek, Timiskaming, Pikogan et Lac-Simon.

Comprend également les établissements indiens de Hunter's Point, Kitcisakik et Winneway.

**Circonscription électorale 02 (1454 électeurs) :**

Comprend les municipalités suivantes : Rapides-des-Joachims (M), Sheenboro (M), Chichester (CT), Waltham (M), L'Isle-aux-Allumettes (M), Mansfield-et-Pontefract (M), Fort-Coulonge (VL), L'Île-du-Grand-Calumet (M), Campbell's Bay (M), Otter Lake (M), Litchfield (M) et Bryson (M).

Comprend aussi le territoire non organisé de Lac-Nilgaut.

**Circonscription électorale 03 (1546 électeurs) :**

Comprend les municipalités suivantes : Thorne (M), Clarendon (M), Shawville (M), Portage-du-Fort (VL) et Bristol (M).

**Circonscription électorale 04 (2149 électeurs) :**

Comprend la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Comprend aussi les réserves indiennes de Kitigan Zibi et de Lac-Rapide.

Comprend également les municipalités suivantes : Alleyn-et-Cawood (M) et La Pêche (M).

**Circonscription électorale 05 (1463 électeurs) :**

Comprend les municipalités de Chelsea (M) et Cantley (M).

**Circonscription électorale 06 (1724 électeurs) :**

Comprend la MRC de Papineau et les municipalités suivantes : Val-des-Monts (M) et L'Ange-Gardien (M).

Comprend aussi une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite sud de la ville de Gatineau et du prolongement de la montée Mineault, ce prolongement, cette montée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 07 (1803 électeurs) :**

Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la limite municipale nord, cette limite, la montée Mineault, son prolongement, la limite municipale et la rivière Gatineau jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 08 (1840 électeurs) :**

Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notch et de la limite municipale nord, cette limite, la rivière Gatineau, la limite municipale sud, le prolongement de la limite sud-ouest de la propriété située au 150, boulevard de Lucerne, cette limite, le boulevard Alexandre-Taché, la ligne arrière du chemin Aylmer (côté nord), le prolongement du chemin McConnell, le prolongement du chemin Allen, le boulevard des Allumettières, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Scouts (côté nord), cette ligne arrière, le boulevard du Plateau, le chemin Vanier, le chemin de la Montagne et le chemin Notch jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 09 (1799 électeurs) :**

Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du chemin Notch, ce chemin, le chemin de la Montagne, le chemin Vanier, le boulevard du Plateau, la ligne arrière de la rue des Scouts (côté nord), son prolongement, le boulevard des Allumettières, le prolongement du chemin Allen, le prolongement du chemin McConnell, la ligne arrière et l'intersection du chemin Aylmer (côté nord), le boulevard Alexandre-Taché, la limite sud-ouest de la propriété située au 150, boulevard de Lucerne, son prolongement, la limite municipale sud, le prolongement de la rue Bell, la ligne arrière de cette rue (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière du chemin Foley (côté est), le chemin Aylmer, la rue Samuel-Edey, le boulevard des Allumettières, le chemin Klock, le chemin Pink et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 10 (1845 électeurs) :**

Comprend une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Eardley, ce chemin, la rue Park, la rue Principale, le boulevard Wilfrid-Lavigne, le boulevard des Allumettières, la rue Samuel-Edey, le chemin Aylmer, la ligne arrière du chemin Foley (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière de la rue Bell (côté est), le prolongement de cette rue, la limite municipale sud jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 11 (2043 électeurs) :**

Comprend la municipalité de Pontiac.

Comprend aussi une partie de la ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Pink, ce chemin, le chemin Klock, le boulevard des Allumettières, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue Principale, la rue Park, le chemin Eardley et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-191**

**Président d'élection**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE l'agente administrative, Mme Rachel Vincent, soit nommée directrice du scrutin de la CSWQ pour l'élection partielle dans la circonscription n° 6.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-192**

**Date du scrutin de l'élection partielle pour le commissaire de la circonscription n° 6**

ATTENDU QUE le poste de commissaire de la circonscription n° 6 est devenu vacant le 28 avril 2023;

ATTENDU QUE Rachel Vincent a été nommée au poste de directrice du scrutin de la Commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE l'article 200 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que dans les 30 jours de la date où le siège devient vacant, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de cette date;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA PROPOSE de fixer au 24 septembre 2023 la date du scrutin de l'élection partielle dans la circonscription n° 6.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-193**

**Rapport du Comité exécutif – 23 mai 2023**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-194**

**Nomination d'un nouveau directeur général**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil des commissaires nomme George Singfield au poste de directeur général de la Commission scolaire Western Québec, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, pour un mandat à durée indéterminée.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 - Taylor

Motion adoptée

**Appel d'offres public – École primaire Onslow –  
Stationnement, voie réservée aux autobus, nivellement,  
rétention d'eau et accessibilité – Contrat n° 22510B019**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 a approuvé le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QUE ce projet a reçu une allocation de 1 250 000 \$ de la Mesure 50621 de 2021-2022;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Gestion Outabec Inc. (10023914 Canada Inc.)
- Delta Électrique (2998939 CANADA INC.)
- Equinoxe JMP (6369472 CANADA INC.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- CONSTRUCTION JASON HYNES INC.
- CONSTRUCTION NUGENT INC.
- Eurovia Québec Construction Inc.
- Groupe GMR Construction Inc.
- Infratek Construction
- LES INDUSTRIES CAMA
- RN Civil
- SÉGUIN MORRIS INC.
- TMR3 Couvreur Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Infratek Construction	695 265,00 \$
LES INDUSTRIES CAMA	829 163,00 \$
CONSTRUCTION NUGENT INC.	832 376,42 \$
TMR3 Couvreur Inc.	859 497,00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	865 586,20 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-176, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à Infratek Construction au montant de 695 265,30 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à Infratek Construction au montant de 695 265,30 \$ et délègue le

pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-196**

**Appel d'offres public – Greater Gatineau, Lord Aylmer Junior, Senior, et Buckingham – Remplacement de la surface protectrice des structures de jeux – Contrat n° 22510B029**

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Les Fermes Renaud (3916383 CANADA INC.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.
- PAYSAGISTE ENVERT ET FILS

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.	213 773,31 \$
Les Fermes Renaud (3916383 CANADA INC.)	229 000,00 \$
PAYSAGISTE ENVERT ET FILS	253 500,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-177, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC. au montant de 213 773,31 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC. au montant de 213 773,31 \$ et délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-197**

**Nomination d'un représentant – Corporation Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT)**

ATTENDU QU'un réseau de fibre optique a été installé dans la région de la Commission scolaire Western Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'une société sans but lucratif appelée « corporation Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue » (GIRAT) a été formée pour superviser le réseau;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec est membre du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-178, le Comité exécutif recommande :

- d'annuler la résolution C-17/18-130 qui désignait Glenn Holmstead comme représentant au conseil d'administration;
- que David Carle, coordonnateur en informatique, infrastructure et sécurité de l'information, soit nommé nouveau représentant au conseil d'administration et que Glenn Holmstead soit nommé remplaçant au conseil d'administration de la corporation Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT).

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE :

- le conseil annule la résolution C-17/18-130 qui désignait Glenn Holmstead comme représentant au conseil d'administration;
- David Carle, coordonnateur en informatique, infrastructure et sécurité de l'information, soit nommé nouveau représentant au conseil d'administration et que Glenn Holmstead soit nommé remplaçant au conseil d'administration de la corporation Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT).

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-198**

**Appel d'offres public – École secondaire Hadley/Philemon Wright – Accès de sécurité après les heures d'ouverture / Gestion des visiteurs – Contrat n° 22510B025**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QUE le montant de 130 000 \$ réservé à même la Mesure 50621 de 2021-2022 a été alloué à ce projet, ainsi qu'un budget résiduel supplémentaire provenant de la Mesure 50621;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Les Constructions Qualitech (2696894 CANADA INC.)
- Gestion D.M.J. (6739741 CANADA INC.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- DEFRAN INCORPORÉE
- LEXCO CONSTRUCTION INC.



ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

DEFRAN INCORPORÉE	179 022,00 \$
Gestion D.M.J. (6739741 CANADA INC.)	190 500,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE le budget supplémentaire sera transféré du projet de l'école primaire Onslow – stationnement, voie réservée aux autobus, nivellement, rétention d'eau et accessibilité;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-180, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à DEFRAN INCORPORÉE au montant de 179 022,00 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à DEFRAN INCORPORÉE au montant de 179 022,00 \$ et délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-199**

**Appel d'offres public – École Noranda – Entrée principale, escaliers extérieurs, sorties de secours et finition extérieure – Contrat n° 22510B015**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QUE ce projet a reçu une somme de 1 250 000 \$ de la Mesure 50621 de 2021-2022;

ATTENDU QU'au cours de l'étape des plans et devis, on a découvert de l'amiante derrière la finition extérieure et qu'il a fallu l'enlever. Le coût de l'enlèvement de l'amiante et de l'élimination du sol contaminé a été plus élevé que prévu;

ATTENDU QU'un montant de 600 000 \$ peut être ajouté à ce projet à partir de la Mesure 50621 de 2019-2020;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Construction LA-RAY (2428-8516 QUÉBEC INC.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- CONSTRUCTION NORMAND MARTEL INC.
- LES CONSTRUCTIONS BENOIT DOYON INC.

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

CONSTRUCTION NORMAND MARTEL INC.	1 700 000,00 \$
----------------------------------	-----------------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE, compte tenu du fait qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire et que la soumission est supérieure au budget, l'agent d'approvisionnement et le directeur des ressources matérielles recommandent que la soumission soit annulée;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-181, le Comité exécutif recommande au Conseil :

- de refuser la soumission présentée par CONSTRUCTION NORMAND MARTEL INC.;
- d'annuler cet appel d'offres;
- de revoir les plans et les spécifications en vue d'un nouvel appel d'offres l'année prochaine;

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil :

- refuse la soumission présentée par CONSTRUCTION NORMAND MARTEL INC.;
- annule cet appel d'offres;
- revoie les plans et les spécifications en vue d'un nouvel appel d'offres l'année prochaine.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-200**

**Appel d'offres public – École primaire Chelsea – Enlèvement du système de chauffage au mazout et installation d'un système de chauffage à l'électricité et au gaz naturel – Phase 1 – Contrat n° 22510B018**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QUE la somme de 593 327,00 \$ provenant de la Mesure 50621 de 2021-2022 a été allouée à ce projet;

ATTENDU QU'au cours de la préparation des plans et des spécifications, des modifications nécessaires ont été apportées à l'étendue du projet, ce qui a une incidence sur son estimation. Le projet a alors été divisé en deux phases;

ATTENDU QUE la phase 1 comprend le remplacement de la chaudière électrique et l'installation d'un système de secours optionnel loué sur une base mensuelle;

ATTENDU QUE la phase 2 sera réalisée l'été prochain et comprendra le remplacement de la chaudière à mazout, l'enlèvement du réservoir à mazout et la reconfiguration du système de thermopompe;

ATTENDU QU'un montant de 600 000 \$ sera requis de la Mesure 50621 de 2023-2024 pour couvrir les coûts de la phase 2 du projet;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- PCI Mechanical (3863573 CANADA INC.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- Émile Séguin & Fils Ltée

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

Entrepreneur	Construction	En option
Émile Séguin & Fils Ltée	159 500,00 \$	285 000,00 \$

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QU'il est reconnu que ce projet est particulier et que, par conséquent, l'agent d'approvisionnement et le directeur des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat, malgré le fait qu'il n'y ait qu'un seul soumissionnaire conforme;

ATTENDU QU'à l'issue de ce contrat, le directeur des ressources matérielles rendra compte au conseil du montant total dépensé;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-182, le Comité exécutif recommande au Conseil :

- d'octroyer le contrat à Émile Séguin & Fils Ltée au montant de 159 500,00 \$ pour la construction et 285 000,00 \$ pour les options;
- de donner au directeur général le pouvoir de signer et de transmettre au Conseil du trésor une annexe 2 justifiant l'attribution du contrat au seul soumissionnaire conforme;
- de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;
- de demander à ce que le directeur des ressources matérielles rende compte au conseil du montant total dépensé pour ce contrat à la fin des travaux.

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil :

- octroie le contrat à Émile Séguin & Fils Ltée au montant de 159 500,00 \$ pour la construction et 285 000,00 \$ pour les options;

- donne au directeur général le pouvoir de signer et de transmettre au Conseil du trésor une annexe 2 justifiant l'attribution du marché au seul soumissionnaire conforme;
- délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;
- demande à ce que le directeur des ressources matérielles rende compte au conseil du montant total dépensé pour ce contrat à la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-201**

**Appel d'offres public – Bureaux de la commission scolaire – Drainage du système géothermique, évaluation des réparations, réparation et remplissage – Contrat n° 22510B028**

ATTENDU QUE la résolution C-22/23-168 autorisait une stratégie d'appel d'offres spéciale pour ce projet;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Barette Bernard – Énerflamme Inc.

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

Barette Bernard – Énerflamme Inc.	182 300,00 \$
-----------------------------------	---------------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE l'agent d'approvisionnement et le directeur des ressources matérielles reconnaissent les particularités de ce projet et recommandent d'attribuer le contrat bien qu'il n'y ait qu'un seul soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-183, le Comité exécutif recommande au conseil :

- d'octroyer le contrat à Barette Bernard – Énerflamme Inc. au montant de 182 300,00 \$;
- de donner au directeur général le pouvoir de signer et de transmettre au Conseil du trésor une annexe 2 justifiant l'attribution du contrat au seul soumissionnaire conforme;
- de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;
- de demander à ce que le directeur des ressources matérielles rende compte au conseil du montant total dépensé pour ce contrat à la fin des travaux.

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil :

- octroie le contrat à Barette Bernard – Énerflamme Inc. au montant de 182 300,00 \$;
- donne au directeur général le pouvoir de signer et de transmettre au Conseil du trésor une annexe 2 justifiant l’attribution du marché au seul soumissionnaire conforme;
- délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;
- demande à ce que le directeur des ressources matérielles rende compte au conseil du montant total dépensé pour ce contrat à la fin des travaux.

Adoptée à l’unanimité

**C-22/23-202**

**Appel d’offres public – Centre d’éducation des adultes du Pontiac – Rénovation de l’entrée (accessibilité), rénovation des blocs sanitaires et rejointoiment des briques – Contrat n° 22510B021**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d’investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QU’un montant de 525 000,00 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de 2021-2022 pour la rénovation de l’entrée – accessibilité;

ATTENDU QU’un montant de 270 000,00 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de 2021-2022 pour la rénovation des blocs sanitaires;

ATTENDU QU’un montant de 453 034,00 \$ a été alloué à même la Mesure 50621 de 2021-2022 pour le rejointoiment des briques;

ATTENDU QU’un appel d’offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l’appel d’offres :

- Gestion D.M.J. (6739741 CANADA INC.)
- ACQ – Région de l’Outaouais
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- DEFRAN INCORPORÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

D.L.S. CONSTRUCTION INC.	635 000,00 \$
DEFRAN INCORPORÉE	987 422,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-184, le Comité exécutif recommande au conseil d’octroyer le contrat à D.L.S. CONSTRUCTION INC. au montant de 635 000,00 \$ et de

déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à D.L.S. CONSTRUCTION INC. au montant de 635 000 \$ et délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-203**

**Appel d'offres public – Identification des disjoncteurs dans les panneaux électriques – Secteur Gatineau – Contrat n° 22510B031**

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- DEFRAN INCORPORÉE
- MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) LIMITÉE
- Société de transport de Montréal

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) Limitée	265 980 \$
----------------------------------	------------

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE, selon notre estimation, la soumission est trop élevée;

ATTENDU QUE l'agent d'approvisionnement et le directeur des ressources matérielles recommandent d'annuler l'appel d'offres, de revoir la stratégie d'approvisionnement et de relancer l'appel d'offres;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-186, le Comité exécutif recommande au conseil d'annuler cet appel d'offres;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil annule cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-204**

**Appel d'offres public – Contrat à exécution sur demande (commandes permanentes) pour des services d'électriciens – Contrat n° 22510B020**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le contrat susmentionné;

ATTENDU les exigences contractuelles suivantes :

- le montant de ce contrat est plafonné à 200 000,00 \$;
- les demandes d'exécution de tâches ne dépasseront pas 25 000,00 \$;
- le contrat prend fin après trois (3) ans ou lorsque le montant maximum est atteint;
- les entrepreneurs seront classés selon le coût figurant dans la soumission;
- les demandes d'exécution de tâches seront proposées en fonction du classement des entrepreneurs; si l'entrepreneur classé en première position ne peut pas exécuter les travaux demandés, on fera appel aux autres selon leur classement respectif;

ATTENDU QUE la commission scolaire utilisera cette banque d'électriciens pour ses appels d'offres sur invitation pour tous les contrats de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- Phil Électrique (8585750 CANADA LTÉE)
- Centre de services scolaire de Portneuf
- INNOVÉLEC INC.
- Lamarche Électrique QC Inc.
- MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) LIMITÉE

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Coût total des scénarios (pour décision seulement)</b>	<b>Position</b>
Phil Électrique (8585750 CANADA LTÉE)	3 753,00 \$	1
INNOVÉLEC INC.	7 654,35 \$	2
MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) LIMITÉE	11 505,00 \$	3

ATTENDU QUE les scénarios étaient fondés sur des tâches simples et sur le tarif horaire d'un électricien selon le décret et que, par conséquent, les grandes différences entre les soumissions sont inexplicables;

ATTENDU QUE l'agent d'approvisionnement et le directeur des ressources matérielles recommandent d'annuler l'appel d'offres, de revoir la stratégie d'appel d'offres et de relancer ce dernier;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-187, le Comité exécutif recommande au conseil d'annuler cet appel d'offres;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil annule cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-205**

**Contribution à la contestation judiciaire de la loi 40**

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a lancé une contestation constitutionnelle du projet de loi 40 le 15 mai 2020;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec a adopté la résolution C-19/20-47 pour appuyer la défense de l'instruction publique en langue anglaise;

LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE d'approuver une contribution de 15 000 \$ à être prélevée du fonds discrétionnaire des commissaires (voyages, développement pédagogique) pour la cause juridique susmentionnée.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 – Fortier

Motion adoptée

**C-22/23-206**

**Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique – 3 avril 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-207**

**Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique – 8 mai 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 8 mai 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-208**

**Amendement de la Politique C-14 – Sécurité dans nos écoles**

ATTENDU QUE la déclaration de la CSWQ sur l'utilisation d'insultes et de qualificatifs a été adoptée en septembre 2022;

ATTENDU QUE la déclaration devrait être incluse dans la Politique C-14;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil approuve la Politique C-14 telle qu'amendée par le Comité de gouvernance et d'éthique.



Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-209**

**Rapport du Comité de parents – 20 mars 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA

PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-210**

**Rapport du Comité de parents – 17 avril 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2023 du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-211**

**Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) – 11 avril 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023 du CCAS

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-212**

**Rapport du Comité sur les relations interculturelles et l'éducation (CRIE) – 20 avril 2023**

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023 du CRIE.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-213**

**Rapport du Comité sur les relations interculturelles et l'éducation (CRIE) – 17 mai 2023**

LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023 du CRIE.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-214**

**Personne désignée comme commissaire à l'éthique**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA

PROPOSE QUE le Comité de gouvernance et d'éthique soit chargé de superviser le processus de sélection de la personne désignée comme commissaire à l'éthique.

Pour : 13

Contre : 1 - Graham

Abstention : 0

Motion adoptée

**C-22/23-215**

**Plan de communication 2023-2026**

ATTENDU QUE le Plan de communication stratégique 2019-2022 de la CSWQ est arrivé à échéance et doit être renouvelé;

ATTENDU QUE le Comité spécial des communications a rédigé le Plan de communication stratégique 2023-2026 de la CSWQ;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du Plan de communication stratégique 2023-2026 de la CSWQ.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-216**

**Rapports sur l'intimidation et la violence impliquant des élèves ayant des besoins particuliers**

ATTENDU QUE les données pertinentes ont été recueillies à partir de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QU'en novembre 2022, le conseil a adopté une résolution qui avait été initialement présentée en septembre 2022, demandant un rapport sur les statistiques de 2021-2022 relatives à l'intimidation et à la violence impliquant des élèves ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE le CCAS a adopté sa propre motion demandant un rapport sur ces statistiques lors de sa réunion de janvier 2023 (dont le procès-verbal a été reçu par le conseil lors de la séance de mars 2023);

ATTENDU QUE la recherche de solutions à ce problème concernant les élèves ayant des besoins particuliers est une priorité urgente qui touche l'apprentissage, la sécurité, l'intégration sociale, l'autorégulation, l'estime de soi et le sentiment d'appartenance des élèves ayant des besoins particuliers au sein de la CSWQ;

LA COMMISSAIRE TAYLOR PROPOSE de présenter un rapport au conseil à sa séance publique de juin 2023, comprenant le nombre total d'incidents signalés à la fin juin 2022 par niveau scolaire, avec une ventilation par région et par écoles rurales et urbaines agrégées, ainsi que des détails sur les résultats (p. ex. mesures disciplinaires ou autres formes de règlement), afin d'établir une comparaison avec le rapport à être publié en octobre 2023 et de contextualiser les paramètres des incidents que nos élèves subissent.

Pour : 10

Contre : 2 – Labadie, Graham

Abstentions : 2 – Boucher-Sharma,  
Goldsbrough

Motion adoptée

**C-22/23-217**

**Proposition d'amendement de la résolution n° C-22/23-216**

Le président Daly propose d'amender la résolution C-22/23-216 en supprimant le dernier paragraphe.

Pour : 9  
Contre : 2 – Taylor, Fortier  
Abstentions : 3 – Boucher-Sharma,  
Labadie, Goldsbrough  
Motion adoptée

**C-22/23-218**

**Levée de la séance**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE la levée de  
la séance à 21 h 46.